



Bretigny-sur-Morrens

INFORMATIONS À LA POPULATION

FÉVRIER 2022

MOTS DE LA MUNICIPALITÉ

Au moment de la rédaction de ces lignes, le Conseil fédéral vient de lever la quasi-totalité des mesures sanitaires liées au COVID. La Municipalité salue ce retour à la *normale* et se réjouit de la reprise de toute une série d'activités et de manifestations sur le territoire de notre Commune, comme vous pourrez le constater en dernière page de ce flyer !



Nous profitons de l'occasion pour vous informer qu'il est désormais possible de **pré-réserver la grande salle et la buvette du foot, via les calendriers en ligne disponibles sur notre site internet**. A noter que la confirmation des réservations ne sera effective qu'une fois les contrats respectifs remplis et approuvés par la Municipalité.



Rendez-vous sur www.bretigny.ch les réservations de salle.

VOTATIONS – MODE D'EMPLOI

L'année 2022 verra se succéder plusieurs votations/élections. Vous trouverez ci-dessous un petit rappel de la marche à suivre afin de voter correctement.



Le matériel de vote se compose de l'enveloppe de transmission, la carte de vote, l'enveloppe de vote (jaune) et d'un ou plusieurs bulletin(s) de vote.



Remplir le(s) bulletin(s) de vote et le(s) glisser dans l'enveloppe jaune. **Fermer l'enveloppe jaune** pour protéger le secret de votre vote.



Compléter la carte de vote – **Date de naissance ET signature**.

Remettre séparément l'enveloppe jaune et la carte de vote dans l'enveloppe de transmission.

Déposer votre enveloppe dans la **boîte aux lettres Votations**, située près de l'entrée de l'administration communale. **A noter que le matériel de vote qui est envoyé par la poste, doit être affranchi.**



DÉCHETTERIE

Malgré le rappel figurant dans *l'Information à la population* du mois de décembre, il semblerait que le concept de **tri des déchets et notamment des petits déchets verts ménagers** ne soit pas clair pour l'ensemble de la population. **Nous précisons donc que les boîtes de conserve, même celles ayant contenu des fruits ou légumes, ne sont pas considérées comme des déchets compostables.** Elles ne doivent donc pas être déposées dans les conteneurs verts situés à la place de l'abri PCi.



Exemple de déchets retrouvés dans les conteneurs à compost.

Le tableau ci-dessous vous rappelle les directives :

Sont <u>acceptés</u> 	Sont <u>refusés</u> 
<ul style="list-style-type: none">▪ Les épluchures de fruits/légumes▪ Les fruits et légumes abîmés▪ Les coques de fruits secs▪ Les coquilles d'œufs	<ul style="list-style-type: none">▪ Les déchets organiques cuits▪ Les matières plastiques/sacs poubelles▪ Les boîtes de conserve▪ Les huiles minérales et végétales▪ Les litières d'animaux▪ Les crottes de chien

Les autres déchets compostables, tels que branches, gazon, etc. doivent être apportés à la déchetterie de Cugy.

Nous profitons également de rappeler que tout déchet qui ne peut être recyclé doit être jeté dans un **sac poubelle officiel payant**. Ces sacs blancs, portant l'inscription « Trier c'est valoriser », sont à déposer uniquement dans les conteneurs Molok de Bretigny-sur-Morrens.



Nous tenons à rendre la population attentive au fait que le nombre de dépôts illicites ou en dehors des heures réglementaires est en constante augmentation. Si la situation devait perdurer, **la Municipalité se verrait contrainte de prendre des mesures complémentaires** et d'accroître la surveillance aux abords des conteneurs Molok.



Les informations relatives à la gestion des déchets, telles que règlement, directive, horaires, plans et autres sont disponibles sur le site internet www.bretigny.ch/gestion-des-dechets et sur l'application **OiOiweb**.

RC 501 – REPRISE DES TRAVAUX

Comme déjà annoncé, les travaux de réfection de la RC 501 entre Cugy et Bottens vont reprendre **dès le mardi 1^{er} mars 2022 jusqu'au 31 octobre 2022**, impliquant les restrictions de circulation suivantes :

- Le tronçon entre le carrefour d'entrée de Bretigny-sur-Morrens et la localité de Bottens sera interdit à toute circulation. La zone industrielle reste accessible.
- Le chemin du Chalet Saboton, entre l'intersection de la RC 501 et Montheron, reste interdit à toute circulation, excepté pour les riverains en sens unique depuis Montheron et les transports publics.
- Les arrêts de bus TL seront à nouveau déplacés au niveau du chemin du Chalet Saboton.

Nous vous prions de vous conformer à la signalisation mise en place et vous remercions d'avance de votre compréhension.



Suivez l'actualité des travaux sur www.bretigny.ch/RC501.

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

A la demande de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), nous rappelons que toute personne désirant accueillir des enfants à domicile doit s'annoncer à la Commune pour obtenir une autorisation.

Les enfants que
je souhaite
accueillir ont
moins de
12 ans (8P)



J'aimerais offrir
un accueil
durable et
régulier



Je veux être
rémunéré-e pour
accueillir des
enfants à mon
domicile



Vous devez vous
annoncer auprès des
autorités
communales compétentes

EXCEPTION

J'accueille des enfants de ma proche
parenté

(petits-enfants, frères et sœurs, neveux et nièces,
beaux-enfants, enfants du partenaire enregistré,
enfants de son concubin ou sa concubine)



Vous ne devez pas vous
annoncer

Art. 12 al. 1 Ordonnance sur le placement d'enfants
Art. 1 Directives cantonales pour l'accueil familial de jour



Plus d'informations sur www.vd.ch/accueil-familial.

NOS FORÊTS



Découvrez la première vidéo de l'Association Nos Forêts Mèbre-Talent sur le cycle annuel des forêts de votre région. On y parle du martelage, au cours duquel Communes et professionnels choisissent les arbres qui seront abattus. Comme vous le verrez, ce choix ne se fait pas à la légère. Alors pourquoi coupe-t-on un arbre plutôt qu'un autre ?



Pour le savoir, rendez-vous sur www.mebre-talent.ch!

A VOS AGENDAS !

Retrouvez ci-dessous les prochaines activités et événements qui se dérouleront à Bretigny-sur-Morrens.

Date	Association	Activité	Lieu
Voir calendrier disponible sur www.bretigny.ch ou sur demande à l'administration communale	Villages solidaires	Activités mensuelles	Selon l'activité
Vendredi 4 mars, dès 19h30	LudoBib	Soirée jeux	LudoBib
Dimanche 3 avril, de 14h à 18h	LudoBib	Après-midi jeux	Grande salle
Vendredi 20 mai, dès 19h30	LudoBib	Soirée jeux	LudoBib
Samedi 25 juin	ManifABret	Festival de musique ZicABret	Terrain de foot
Samedi 10 septembre, de 10h à 14h	LudoBib	Journée portes ouvertes	LudoBib
Dimanche 11 septembre	ManifABret	BikeABret	Terrain de foot
Vendredi 30 septembre, dès 19h30	LudoBib	Soirée jeux	LudoBib



D'autres dates à venir ! Pour rester informé·e·s, consultez l'agenda sur www.bretigny.ch/agenda ou l'application OiOiweb.

Nous profitons de remercier toutes nos sociétés locales qui, malgré les restrictions sanitaires de ces deux dernières années, ont continué à s'investir dans l'animation de notre village.



**La Municipalité vous remercie
de l'attention que vous porterez à ces lignes
et se réjouit de vous retrouver à l'occasion de l'un ou
l'autre de ces événements !**

